ASSOCIATION "LE BOIS L'ABBESSE"

Association « Le Bois l'Abbesse »
23 Chemin de l'Argente Ligne
52100 SAINT DIZIER

PLAN DE PRÉVENTION COVID 19

Information pour les aidants / familles

GUIDE DES MESURES DE PRÉVENTION

REPRISE D'ACTIVITÉ SUITE A LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU VIRUS COVID-19

RAPPEL SUR LES RISQUES DE TRANSMISSION DU COVID 19

De façon certaine (mais potentiellement non exhaustive), la transmission du virus s'effectue dans l'air expiré.

Au niveau national, un numéro vert existe pour répondre aux questions COVID-19 7j/7 et 24h/24 : **0 800 130 000** ou le site internet **www.santepubliquefrance.fr**

Les équipes de professionnels sont disponibles pour répondre à vos interrogations. Les psychologues peuvent être sollicitées en cas de besoin de soutien psychologique.

LES GESTES BARRIERES

L'association travaille sur la mise en œuvre des gestes barrières au quotidien. Des supports d'information sont affichés dans tous les locaux et expliqués aux personnes accompagnées

LES MESURES A PRENDRE EN CAS DE SUSPICION DE CAS

Les professionnels prennent la température des personnes accompagnées à la montée dans le bus ou à l'arrivée à l'Association, et en cas de température **supérieure à 37.8°**, la personne doit repartir à son domicile.
De même, tout salarié présentant des symptômes est **isolé et rentre à son domicile.**

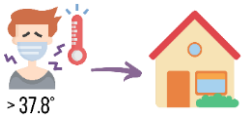

Des dépistages peuvent être proposés par les infirmières de l'association en cas de suspicion ou contamination avérée. En cas de contamination avérée, la personne concernée doit rester isolée 14 jours. L'identification des cas contacts est assurée par les professionnels de la santé et l'Assurance maladie.

LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION ET PRODUITS D'HYGIENE

Afin de faire face à l'épidémie, l'Association fait son maximum pour disposer d'un stock suffisant d'équipements de protection.

Les masques chirurgicaux	Ils sont utilisés par les tous les professionnels. Ils sont également utilisés par les **personnes à risque** de développer une forme grave de la maladie. Les visiteurs doivent porter un masque chirurgical, et il est obligatoire pour toutes les personnes accompagnées de plus de 6 ans. La dérogation au port du masque est autorisée sous réserve d'un certificat médical le justifiant.
Le masque FFP2 / KN95	Ce masque est réservé aux professionnels de santé réalisant des gestes rapprochés sur un patient atteint ou suspect de l'être.
Le gel hydro-alcoolique	Il est mis à disposition des professionnels, dans tous les accueils et pour les interventions extérieures.
Les gants	Ils ne sont à utiliser que dans les actes de soins et de toilette des usagers. Ils s'enlèvent immédiatement après le soin.
Autres équipements de protection	Pour certaines missions spécifiques *(entretien des locaux, contact avec personnes fragiles ou symptomatiques, …)* des sur blouses, sur chaussures, charlottes, lunettes de protection, visières sont utilisées.
Lingettes/sprays désinfectants	En complément de l'entretien quotidien par les professionnels d'entretien, des sprays désinfectants et des lingettes sont mis à disposition pour permettre aux professionnels de procéder , à une désinfection en cas de besoin.

ENTRETIEN ET NETTOYAGE DES LOCAUX

Une Procédure de nettoyage renforcée est mise en place à l'Association sur tous les points de contact. En cas de suspicion de Covid-19 ou de contamination, le nettoyage est effectué à l'aide d'un désinfectant virucide ou d'eau de javel.

MESURES APPLICABLES A DIVERSES SITUATIONS

Les règles de distanciation sociale sont à respecter tout au long de la journée (1mètre minimum avec toute personnes et se saluer dans se serrer la main) :

L'utilisation des ascenseurs est limitée à 1 personne, maximum 2 avec des règles strictes (port du masque) :

Les portes des salles doivent, si possible, rester ouvertes pour limiter la manipulation des poignées.
Il est également important **d'aérer les locaux** pour éviter la prolifération du virus.

Les Interventions à domicile	Les professionnels intervenant à domicile bénéficient des équipements de protection individuels (EPI) et doivent se conformer au protocole spécifique (prise de température, …)
Les repas	Les salles de repas sont réorganisées pour respecter la distanciation sociale. Le plan de maîtrise sanitaire mis en place en cuisine est renforcé en interne et pour les livraisons sur les différents hébergements.
L'utilisation des sanitaires	Une procédure de désinfection est obligatoire à chaque utilisation. Les sanitaires sont équipés du matériel nécessaire.
L'utilisation des vestiaires 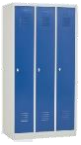	Le passage dans les vestiaires est échelonné pour permettre le respect des règles de distanciation.
Les distributeurs	L'accès aux distributeurs est réglementé jusqu'à nouvel ordre : L'accès se fait obligatoirement en présence d'un membre du personnel chargé de contrôler le respect des règles d'hygiène.
Les pauses	Le regroupement des personnels doivent se limiter aux seules nécessités de service. Ainsi, les temps de pause doivent être échelonnés par petits groupes (maximum 6 sans retirer le masque), en respectant les règles de distanciation, voire se faire individuellement en cas de retrait du masque.
La gestion du linge	La gestion du linge en interne fait l'objet d'une procédure spécifique. Pour les personnes en accueil de jour, il est important de changer de vêtement chaque jour.

Les Réunions 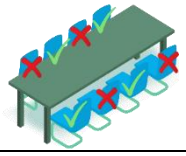	Les réunions sont organisées en respectant la distanciation sociale et dans la limite des capacités de la salle. Une affiche avec le nombre de personnes maximum est mise à l'entrée de chaque salle. Le port du masque est obligatoire en réunion.
Les transports	Le **port du masque est obligatoire** lorsque plusieurs personnes sont à bord et la désinfection des mains est obligatoire avant de monter. Les véhicules de service sont équipés pour être **désinfectés** à chaque utilisation selon le protocole ci-dessous.

1 AVANT DE S'INSTALLER

Pulvériser du spray sur l'essuie-tout et désinfecter les points de contact (poignée intérieure, extérieure, volant, levier de vitesse, bouton de commande, frein à main, clé, écran tactile..).

Jeter les papiers essuie-tout dans le sac poubelle.

2 AÉRER LE VÉHICULE PLUSIEURS FOIS PAR JOUR

3 S'ASSURER DE LA FERMETURE DU VÉHICULE EN FIN DE JOURNÉE

CIRCULATION DES PERSONNES

Les lieux de travail ont été aménagés de façon à ce que les professionnels se croisent le moins possible : **balisage au sol voire ligne de courtoisie, affichage et panneaux indiquant les passages interdits et les passages autorisés.**

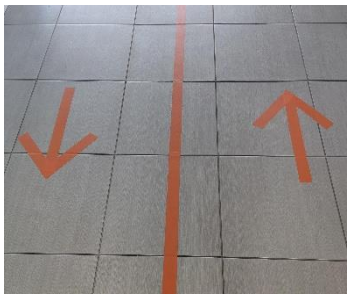

Chaque professionnel est vigilant au comportement des usagers / visiteurs et les invite au respect de des gestes barrières et à la distanciation sociale.

Visites : les visiteurs extérieurs doivent porter un masque et s'engagent à respecter une charte. Pour les temps de rencontre à la demande des familles, un espace spécifique est prévu au gymnase.

MISE EN PLACE D'UNE CELLULE COVID-19

L'Association a mis en place une cellule dédiée à la gestion de l'épidémie COVID-19. Elle est en charge *d'élaborer les mesures de préventions, de vérifier l'application de ces mesures, de faire évoluer les mesures en tant que besoin et de répondes aux sollicitations internes et externes.*

Toute difficulté, proposition, remarque, retour d'expérience doit être remontée à la Cellule COVID-19, idéalement par mail. A cet effet, une adresse électronique dédiée est créée :

covid19@bois-l-abbesse.fr

Pour toutes questions, la Direction Générale et la Cellule COVID-19 restent à votre disposition.